



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

Ann. TF, RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES**

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 88 771 439 022
Référence de l'avis : 21 65 4034693 91

Numéro de propriétaire : 079 H00004 H
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBG4PN
MME HENNOcq FRANCINE VIRGINIE M

PROP/INDIVIS 11141 MBG4PM
M PARE GEORGES LOUIS C

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 65028

MME HENNOcq FRANCINE
RTE DE LAPOUTGE
65190 BEGOLE

Somme à payer

366,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
SIP TARBES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 40 50
- pour le montant de votre impôt :
SDIF HAUTES PYRENEES
CELL
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune : BEGOLE (079), HAUTES-PYRENEES (65)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communaux	Taxes spéciales	Taxes locaux menagers	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	27,18 %	%	3,52 %	0,172 %	13,27 %	0,136 %		
	Taux 2021	28,25 %	%	5,96 %	0,196 %	14,38 %	0,176 %		
	Adresse	5010 RTE DE LAPOUTGE							
	Base	707		707	707	707	707		
	Cotisation	200		42	1	102	1	346	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020									
Cotisation 2021	200		42	1	102	1	346		
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communaux	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chantiers d'ouvrages	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	29,98 %	%	12,55 %	67,60 %	0,649 %	26,50 %	0,631 %	
	Taux 2021	31,16 %	%	24,70 %	67,60 %	0,875 %	26,40 %	0,822 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	5		5			6	5	
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021	2		1			2	0	5
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
<p> Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €. </p>					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		15		
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt		366		

Références administratives : 650 50 021 028 079 079 M F

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votee par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](http://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

IMPORTANT

À la suite de la réforme nationale, vous n'avez aucune taxe d'habitation à payer.

Sans cette réforme, le montant de votre taxe d'habitation serait de 260 €.

M PARE GEORGES
OU MME HENNOCC FRANCINE
1 CHEMIN DE LA COUMETE
RTE DE LAPOUTGE
65190 BEGOLE

Vos références

N° fiscal (vous) (C) : 05 73 527 419 437
N° fiscal (conjoint) (C) : 14 88 771 439 022
Référence de l'avis : 20 65 7048484 27
Numéro de contrat de prélèvement : M2 65 2111250 86
RUM* : FR46ZZZ005002M265211125086
Identification de votre imposition :
Département : 650
Commune : HAUTES PYRÉNÉES 079
Lieu d'imposition : BEGOLE 0045
RTE DE LAPOUTGE
Numéro FIP : 650 31 04 4209386789 3
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 05/10/2020
Date de mise en recouvrement : 30/09/2020

Votre situation

MONTANT REMBOURSÉ 69,00 €

Détail du montant remboursé

Montant de votre taxe d'habitation 0,00 €*

Montant de votre contribution à l'audiovisuel public + 138,00 €

Acomptes mensuels versés depuis janvier - 207,00 €

* Vous n'avez aucune taxe d'habitation à payer. Sans la réforme nationale, le montant de votre taxe d'habitation serait de 260 €.

65030

* Référence Unique de Mandat

Compte à débiter :
FR76 1690 6010 025X XXXX XXX9 641
M OU MME PARE GEORGES
CRCA LANNEMEZAN

Vous serez remboursé prochainement par virement sur votre compte

AVIS D'ÉCHÉANCES 2021

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 pour la contribution à l'audiovisuel public seront les suivants :

15 JANVIER 2021	13,00 €	15 JUIN 2021	13,00 €
15 FEVRIER 2021	13,00 €	15 JUILLET 2021	13,00 €
15 MARS 2021	13,00 €	16 AOÛT 2021	13,00 €
15 AVRIL 2021	13,00 €	15 SEPTEMBRE 2021	13,00 €
17 MAI 2021	13,00 €	15 OCTOBRE 2021	13,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre espace particulier sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R° 196-2 du livre des procédures fiscales).